



Coordination des conseils de quartier

Réunion du 8 septembre 2010

Présents conseils de quartiers : Bas Montreuil / Bobillot : 1 personne. La Noue / Clos Français : 1 personne. Villiers / Barbusse : 1 personne. Solidarité Carnot : 1 personne. Ramenas / Léo Lagrange / Fabien : 1 personne. Jean Moulin – Beaumont : 1 personne. Bas Montreuil République : 2 personnes. Etienne Marcel – Chanzy : 3 personnes. 11 représentants au total.

Présents Municipalité : Patrick Petitjean (Adjoint à la maire, délégué à la rénovation urbaine, à la démocratie locale, et à la vie associative)

Présente Ville : Sylvie Baste (agent de développement mission citoyenneté).

Excusés : Bas Montreuil / Bobillot : 1 personne. Le conseil de quartier Paul Signac.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

1. Restitution de l'étude de l'ADELS

Après une première série de restitutions en juin, une nouvelle est prévue le 2 octobre 2010, à 9 heures 30, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville, avec l'ensemble des représentants des conseils quartier, des techniciens et des élus. A l'issue de cette restitution, les participants seront répartis en trois ateliers portant respectivement sur la reconnaissance mutuelle des acteurs, la communication dans le processus de décision et la diversité sociale. Cette réunion fera l'objet d'une brève dans le *Tous Montreuil* du 14 septembre, puis d'un article dans celui du 28 septembre. Les représentants des conseils de quartier sont eux aussi invités à diffuser largement cette information autour d'eux afin de garantir à cette réunion la meilleure participation.

L'étude de l'ADELS servira ensuite de base à une Charte de la participation citoyenne. Un premier projet de texte sera élaboré par l'ADELS sur la base des propositions émises par les habitants, les élus et les techniciens lors de la réunion du 2 octobre 2010, puis sera mis en débat au sein des conseils de quartier, et dans toute la ville dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21, qui devra être conclu au printemps 2011. **Patrick Petitjean** précise que cette charte traitera du rôle et des finalités des conseils de quartier et pourra servir à réactualiser une partie de la Charte des conseils de quartier. En complément, le travail de l'ADELS donnera des éléments sur

les règles de fonctionnement à améliorer pour les conseils de quartier, à charge pour la coordination de finaliser ces règles d'ici la fin de l'année.

2. Campagne de communication sur les conseils de quartier « Devenez conseiller de quartier »

Patrick Petitjean propose de lancer, en début d'année 2011, une campagne de communication, visant à inciter les habitants à participer aux réunions des conseils de quartier. Une brochure, inspirée de celle réalisée par la ville de Rouen, serait éditée afin de faire connaître les conseils de quartier et leurs réalisations aux habitants qui ne les connaîtraient pas encore.

Certains participants rappellent que les conseils peinent vraiment à intégrer durablement les jeunes (ce qui n'est pas vraiment étonnant ni nouveau), mais aussi les habitants de la tranche de 30 à 45 ans (ce qui est plus étonnant et inquiétant). Or le fait d'intituler cette campagne « Devenez conseiller de quartier » ne risque-t-il pas de les en dissuader, en leur faisant craindre de lourdes responsabilités ? **Patrick Petitjean** précise que cette campagne visera surtout à promouvoir les conseils de quartier et leurs réalisations afin d'inciter les habitants à y participer davantage ; son intitulé pourrait donc être modifié. L'idée serait également de tenter de regrouper les réunions des différents conseils de quartier dans un court laps de temps (deux ou trois semaines) afin qu'ils puissent être annoncés sur une affiche commune, à l'occasion du lancement de cette campagne.

Plusieurs participants jugeraient plus prudent d'attendre que le mode de fonctionnement des conseils de quartier soit précisé, dans le cadre de la procédure initiée par l'ADELS, avant de lancer une campagne de ce type. S'ils reconnaissent par ailleurs qu'une brochure permettrait de donner des éléments concrets aux personnes qui demandent régulièrement des informations sur les conseils de quartier, et constituerait ainsi un élément de dialogue, ils soulignent aussi que sa rédaction demandera du temps. Ils préconisent donc de ne pas lancer la campagne de communication dès le début de l'année 2010 mais plutôt en février ou mars prochain.

Patrick Petitjean souligne que cela n'empêche pas de lancer dès aujourd'hui le processus. Il estime en effet qu'une telle campagne ne peut pas être repoussée trop loin car cela fait longtemps que les conseils de quartier n'ont fait l'objet d'aucune action de promotion.

A l'issue de ce débat, les participants conviennent de désigner ensemble, lors de la réunion de la CCQ (commission de coordination des Conseils de quartier) du 13 octobre, les personnes qui participeront au comité de rédaction de la brochure. Cette question sera également évoquée le 2 octobre, à l'occasion de la réunion avec l'ADELS.

3. Enveloppes participatives de quartier

Sylvie Baste indique qu'un nouveau mode de fonctionnement est envisagé pour les enveloppes participatives de quartier. Un jury serait constitué et un appel à projets serait lancé tous les deux ans pour financer des projets proposés par les conseils de quartier, pour un montant annuel de 300 000 euros (dont 75 000 euros de fonctionnement). **Patrick Petitjean** précise que ce jury n'aurait pas pour rôle de choisir les projets mais de porter sur eux un regard extérieur, pour s'assurer de leur respect de l'esprit du processus et de leur cohérence avec les orientations de la municipalité. L'idée serait maintenant de discuter de la composition de ce jury, qui pourrait ne pas seulement accueillir des représentants des conseils de quartier mais aussi des personnalités extérieures.

Un participant souligne qu'un tel système aurait l'intérêt de permettre aux conseils de quartier ayant des projets d'utiliser les budgets non-utilisés par ceux n'en ayant pas. Une autre

s'interroge sur la composition et le rôle du jury : qui en fera partie ? Aura-t-il le pouvoir de faire avancer des projets auxquels les élus de quartier seraient opposés ? Un troisième estime que ce système se traduirait par la suppression pure et simple des enveloppes de quartier en plaçant les conseils de quartier dans une situation de concurrence. Un dernier, enfin, s'étonne que le nouveau système permette d'utiliser les enveloppes de quartier pour financer des dépenses de fonctionnement, qui devraient peut-être être prises en charge par la Municipalité.

Patrick Petitjean souligne que le jury n'aurait pas pour rôle de choisir les projets mais de garantir leur cohérence avec la politique de la Ville. Il confirme par ailleurs que ce jury pourrait, le cas échéant, jouer un rôle de médiation. Quant à sa composition, il pourrait être constitué à l'issue d'un appel à volontariat – suivi d'un éventuel tirage au sort – parmi les membres des conseils de quartier.

4. Evolution de l'association de gestion

Certaines dépenses des conseils de quartier – pour des « pots », des formations, des fournitures de bureau, etc. – sont aujourd'hui assurées par une association de gestion. Or cette association pose problème à la ville, le service du contrôle de gestion ayant souligné son caractère peu conforme à la législation, sachant notamment qu'elle est financée exclusivement par la Municipalité et qu'elle n'a pas établi de convention avec elle. La Municipalité envisage donc de rendre le même service aux conseils de quartier mais, à partir du 1^{er} janvier 2011, par le biais d'une autre structure, en l'occurrence une régie d'avance rattachée à la Mission citoyenneté. L'utilisation des fonds dévolus à cette structure serait contrôlée par quatre personnes : deux issues des conseils de quartier et deux représentant la Municipalité. D'ici là, les demandes des conseils de quartier devront être adressées à Odile Peleket, 5 rue de la Mutualité, Montreuil (06 14 84 64 65).

Une participante se demande ce que deviendra le matériel de l'association gestionnaire. Sera-t-il repris par la ville ? **Patrick Petitjean** estime qu'il faudrait commencer par en dresser l'inventaire avant de réfléchir à son affectation future. Il ajoute que la Municipalité a décidé de réactiver le PIC et que ses locaux pourraient être utilisés par la CCQ, dans l'idée d'améliorer la visibilité des conseils de quartier (les comptes-rendus des réunions des Conseils de quartier pourraient par exemple y être mis à disposition du public). Il indique enfin que la Municipalité s'interroge sur le versement de la deuxième partie de la subvention 2010 (3 750 euros) destinée à cette association, sachant que les réserves de cette dernière représentent près de 8 000 euros à la date de la coordination, soit l'équivalent de plus d'une année de fonctionnement. L'argent ainsi économisé pourrait ensuite être utilisé pour réaliser la brochure sur les conseils de quartier. Les participants conviennent d'un tel transfert

5. Etude des questions matérielles : outils de communication, moyens pour le fonctionnement des conseils de quartier

Plusieurs participants jugeraient utile de pouvoir éditer des affiches en couleur pour annoncer les réunions de leur conseil de quartier, car ces affiches sont nettement plus lues que celles en noir et blanc. Patrick Petit Jean donne son accord de principe

Sylvie Baste indique avoir engagé le recensement des besoins des conseils de quartier, dans l'idée de leur apporter un soutien logistique. Elle invite les participants à lui signaler la date des prochaines assemblées plénières afin qu'elle puisse y participer.

Patrick Petitjean rappelle que la plupart des conseils de quartier ont constitué des listes d'adresses e-mail afin que la Municipalité puisse diffuser ses informations plus rapidement. Ces

listes seront donc utilisées pour l'envoi du présent compte-rendu (en copie cachée) et les personnes qui souhaiteront en être supprimées n'auront qu'à le faire savoir par e-mail.

6. Parole aux quartiers

Le conseil de quartier Solidarité Carnot s'étonne d'apprendre que la Ville ne distribuera pas les brochures relatives à la manifestation Parole au quartier organisée dans son quartier. C'est donc les membres du conseil ce quartier qui devront les distribuer eux-mêmes.

Un participant propose d'élaborer au début de chaque année un calendrier annuel des événements organisés par les différents conseils de quartier, afin de pouvoir mieux anticiper la mise à disposition du matériel municipal (barrières, tentes, sono, etc.).

La séance est levée à 23 heures 15.

Agenda :

Réunion de la Coordination des Conseils de Quartier

20 h – Mairie de Montreuil au PIC

Mercredi 13 octobre 2010

Mercredi 10 novembre 2010(date à confirmer)

Mercredi 8 décembre 2010

Mercredi 12 janvier 2011

Mercredi 9 février 2011

Mercredi 9 mars 2011

Mercredi 13 avril 2011

Mercredi 11 mai 2011

Mercredi 8 juin 2011